

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Délibération n° D-2016-208

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/06/2016

Prestations de propreté de l'espace public de la Ville de Niort -
Approbation de l'accord-cadre

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Prestations de propreté de l'espace public de la Ville de Niort - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Maire de Niort s'est engagé auprès des Niortais pour un niveau d'excellence sur la propreté urbaine. Pour ce faire, une régie municipale de 47 agents participe aujourd'hui au nettoyage de l'espace public de la Ville de Niort. Ils interviennent principalement en centre-ville et dans les centres bourg.

L'abandon du désherbage chimique par la Ville de Niort est exigé à partir de 2016 par une nouvelle réglementation nécessitant la mise en œuvre de méthodes de désherbages alternatifs. Ces techniques, plus respectueuses de l'environnement et de la santé des agents et des usagers, impliquent des fréquences de passages plus importantes et une intervention nouvelle plus régulière.

Pour faire face à ce surcroît d'activité, une consultation a été lancée afin qu'une entreprise puisse compléter les opérations de désherbage 2 à 3 fois l'année sur la totalité du périmètre territorial.

Ce nouveau marché vise plus particulièrement à absorber les pics saisonniers de levées des herbes spontanées indésirables et occasionnellement à procéder au nettoyage des espaces publics lors d'évènements et de manifestations exceptionnelles.

Par ailleurs, l'accord-cadre intègre une clause d'insertion fournissant l'accès à l'emploi aux personnes qui en sont éloignées. Le titulaire s'engage à réserver 2400 heures de travail aux personnes visées, et répond à la demande d'un accompagnement socio-professionnel qualitatif (formation, tutorat, suivi personnalisé,...).

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire passé pour une durée d'un an, reconductible 2 fois avec un montant minimum de 100 000 € TTC et un montant maximum de 400 000 € TTC par an.

Dans le cadre de la procédure de consultation d'Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 02 juin 2016 pour la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord cadre avec le groupement SARL EIVE (mandataire) - MIPE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

